



Politique relative aux championnats nationaux

Date de mise en œuvre : ????

Dates de modification : novembre 2000 (*N° E.00.29S*), mars 1999 (*N° E.99.05S*), novembre 1998 (*N° E.98.35S* et *N° C.98.09S*), mars 1998 (*N° E98.17.S* et *N° E.98.18S*), novembre 1997 (*N° E.97.08S*), novembre 1996, novembre 2005 (*N° E.05*)

Les événements nationaux incluent tous les événements pour lesquels SNPC octroie des droits à un comité organisateur local, notamment les championnats régionaux et nationaux. Les lignes directrices ci-dessous ont été élaborées afin d'assurer une gestion efficace de ces événements.

GÉNÉRAL

1. Toutes les offres présentées au congrès doivent respecter les exigences relatives aux demandes décrites dans les lignes directrices de SNPC relatives à l'organisation d'événements pour pouvoir être examinées.
2. Une entente doit être signée par le comité organisateur et SNPC avant que le comité organisateur puisse organiser l'événement. Le comité organisateur, l'association provinciale et SNPC doivent être signataires de l'entente.
3. Le conseil exécutif est habilité à approuver les lignes directrices relatives à l'organisation d'événements et les ententes relatives aux événements nationaux.
4. SNPC détient tous les droits de bateau, de télévision et de commercialisation relatifs à tout événement national.

SKI NAUTIQUE

1. Lorsque des fonds sont disponibles pour financer les frais de déplacement des athlètes, par province, aux championnats canadiens de ski nautique, on devrait utiliser une formule de financement selon laquelle :
 - les athlètes détenant un brevet de Sport Canada ont la priorité;
 - le reste du financement est divisé par province en tenant compte d'au moins une athlète par province, de la distance jusqu'au site et du nombre de détenteurs d'une licence de compétition récente au moment des championnats nationaux.
2. Lorsque cela s'avère possible, les championnats canadiens de ski nautique devraient avoir lieu en même temps que les championnats américains de ski nautique.

PLANCHE

1. Les frais d'inscription maximums sont de 100 \$ par athlète.